



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DES HAUTEURS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Les Hauteurs tenue le jeudi 29 janvier 2026, à 19h00 au 50 Rue de l'Église, Les Hauteurs.

Sont présents :

M. Mathieu Michaud Maire
M. Donald Lavoie
M. Steeve Michaud
Mme Marie-Catherine Pelletier
M. Roberge Boucher
Mme Michèle Bernier
Mme Andréanne Proulx

Madame Sarah Bérubé directrice générale adjointe, est aussi présente.

Absent : Aucun

Monsieur Mathieu Michaud constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire. La séance débute à 19h02,

2 personne est présente.

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des dépenses de décembre 2025
5. Adoption du règlement #279-2025 portant sur la taxation 2026 de la
Municipalité de Les Hauteurs
6. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
7. Fermeture de la séance

Résolution numéro : 26-01-29-001

2- NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Catherine Pelletier

QUE madame Sarah Bérubé soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro : 26-01-29-002

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR :Steeve Michaud

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro : 26-01-29-003

4- APPROBATION DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Donald Lavoie

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2025 au montant de 65 090.63 \$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro : 26-01-29-004

5- ADOPTION DU RÈGLEMENT #279-2025 PORTANT SUR LA TAXATION 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 16 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance relativement au règlement #279-2025 portant sur la taxation 2026 de la Municipalité de Les Hauteurs;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lavoie

QUE le conseil municipal adopte le règlement #279-2025 portant sur la taxation 2026 de la Municipalité de Les Hauteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956 les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance spéciale, ne portent que sur les points à l'ordre du jour.

Résolution numéro : 26-01-29-005

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h32 sur proposition de Roberge Boucher la séance est levée.

Je, Mathieu Michaud, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

M Mathieu Michaud
Maire

Mme Sarah Bérubé
Secrétaire d'assemblée